

Avis de constitution

SOCIETE « COLIS CHAP EXPRESS » en abrégé « CCE »

Siège ABIDJAN YOPOUGON SOGEFIHA NIANGON SUD  
42, Lot 04, Ilot 42

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31 Mai 2024, et enregistrés au CEPICI le 07 Juin 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COLIS CHAP EXPRESS » en  
abrégé « CCE »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :  
Colis chap. express, Transferts d'argent,  
Diverses prestations.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON SOGEFIHA NIANGON  
SUD 42, Lot 04, Ilot 42

Dirigeant(s) Mme SY SAVANE MARYAM EPSE COULIBALY  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06191 du 21/06/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°37183/GTCA/RC/2024 du 21/06/2024

